

**RAPPORT DE LA COMMISSION DE PRESENTATION
chargée d'examiner l'objet suivant :
Election complémentaire de 3 assesseurs de la Cour de droit administratif et public du
Tribunal cantonal (CDAP)**

Préambule

Les articles 154 à 156 de la loi sur le Grand Conseil (LGC), adoptée le 8 mai 2007 et révisée le 27 mars 2012, et la loi d'organisation judiciaire (LOJV) du 12 décembre 1979 consacrent l'élection des assesseurs de la Cour de droit administratif et public du Tribunal cantonal (CDAP) par le Grand Conseil. La Commission de présentation, instituée par la Constitution vaudoise (CST-VD), est chargée de préavis sur l'élection des juges du Tribunal cantonal (art 131 CST-VD) ainsi que sur celle des assesseurs de la Cour des assurances sociales et de la Cour de droit administratif et public du Tribunal cantonal (art. 68 LOJV).

L'objet de ce rapport est le préavis de la Commission de présentation à l'élection complémentaire de 3 assesseurs de la CDAP.

Fonctionnement de la Commission de présentation

La Commission de présentation s'est réunie le jeudi 30 mai 2013, pour traiter de son préavis pour l'élection de ces assesseurs de la Cour de droit administratif et public au Tribunal cantonal. Elle était composée des députés suivants : M. Jacques Ansermet, (Président) ; Mmes Stéphanie Apothéloz, Anne Baehler Bech et Fabienne Despot ; MM. Jérôme Christen, Régis Courdesse et Nicolas Rochat Fernandez, (Vice-président). MM. Gloria Capt et M. Jacques Perrin étaient excusés pour cette séance. M. Fabrice Lambelet a tenu les notes de séance et a rédigé la synthèse avec compétence et efficacité, ce dont nous le remercions très chaleureusement.

Pour élaborer son préavis, la commission a suivi la même méthode utilisée lors de précédentes élections d'assesseurs. Elle a pris renseignement auprès du Tribunal cantonal, afin de déterminer quels profils professionnels étaient actuellement recherchés par la Cour de droit administratif et public. Puis, les postes ont été mis au concours dans la Feuille des avis officiels (FAO) du mardi 2 avril 2013, précisant les profils spécifiques recherchés par la Cour :

- 1 ingénieur-géomètre ;
- 2 spécialistes en droit des étrangers.

A l'issue de cette mise au concours, la commission a examiné, sur dossier, les candidatures qui avaient été déposées dans le délai légal de 30 jours, soit du mardi 2 avril 2013 au mercredi 1er mai 2013.

Préavis de la Commission de présentation

La Commission de présentation a élaboré son choix en suivant les mêmes critères fixés lors des précédentes élections d'assesseurs du début de législature, c'est-à-dire en fonction des besoins de la

Cour mais également en se souciant de garantir l'indépendance de cette dernière. Enfin, la commission a également tenu compte de l'âge des candidats (art. 48 LOJV).

A la suite de l'annonce parue dans la FAO du 2 avril 2013, la Commission de présentation a reçu les candidatures de 4 personnes. Après un examen attentif des dossiers reçus, les membres de la Commission de présentation ont décidé de ne présenter qu'un seul candidat répondant aux critères de spécialisation demandés, les autres personnes étant des généralistes ne correspondant pas aux profils spécifiques recherchés par la Cour. Elle a ainsi préavisé, à l'unanimité, en faveur de l'élection de :

- M. Jean-Marie MARLETAZ (1956), ingénieur-géomètre

Ce choix ne remet cependant aucunement en question les compétences ou la qualité des autres candidatures déposées. Suite au préavis négatif de la Commission de présentation, les 3 autres candidats non retenus ont décidé de retirer leurs candidatures.

Par rapport aux derniers postes d'assesseurs vacants au sein de la Cour de droit administratif et public, une mise au concours sera lancée dans la FAO dans le courant de l'automne 2013.

Conclusion

La Commission de présentation préavisé à l'unanimité en faveur de l'élection de ***M. Jean-Marie Marlétaz*** dont le profil professionnel correspond aux besoins actuels de la Cour de droit administratif et public.

Chésereux, le 19 juin 2013

Le Président rapporteur :
(*signé*) Jacques Ansermet

Les dossiers des candidats sont à disposition des députés qui veulent les consulter. Les dossiers sont en mains du Secrétariat général du Grand Conseil. Ils seront aussi disponibles, sur demande à ce dernier, le jour de l'élection au Secrétariat du Palais de Rumine.